



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 25 mars 2020, à 18 h 30, à la salle de conférence de l'hôtel de ville de Pohénégamook, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet  
Siège no 2 : Marcellin Lavoie  
Siège no 3 : Robin Breton  
Siège no 4 : Guylaine Cyr  
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

En raison des mesures spéciales liées à la pandémie actuelle, les membres des conseils municipaux sont autorisés à participer à la séance par des moyens de communications électroniques ou autres. Ces personnes ont participé par conférence téléphonique.

Est absent : Siège no 5 : Simon Bolduc

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général  
Ginette Bouffard, greffière

Assistance du public : La séance se déroule à huis clos en raison des mesures liées à la pandémie de la COVID-19.

---

### 2020.03.98 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

#### A PROCÉDURES

1 Ordre du jour - Adoption

#### B AFFAIRES NOUVELLES

2 Mesures temporaires de taxation  
3 Levée de l'assemblée

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

### 2020.03.99 MESURES TEMPORAIRES DE TAXATION

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements supérieurs prennent des mesures économiques pour accommoder les citoyens quant à leurs charges financières;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook, en tant que gouvernement de proximité, veut soutenir sa population de toutes les manières en son pouvoir dans les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019.06.152 prévoit que le taux d'intérêt annuel soit fixé à 15% sur les arrérages de taxes foncières, d'aqueduc, d'égout, d'épuration, d'enlèvement et de disposition des ordures, du recyclage, du pied linéaire, de la surtaxe sur les terrains vagues et toute autre redevance municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens subiront des diminutions de revenus dans les présentes circonstances et que la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt sur les taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes foncières, d'aqueduc, d'égout, d'épuration, d'enlèvement et de disposition des ordures, du recyclage, du pied linéaire, de la surtaxe sur les terrains vagues et toute autre redevance municipale exigibles et impayés pour la période visée soit de 0 % pour l'année 2020;

**QUE** ce taux soit maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020;

**QU'**après cette période, le taux d'intérêt normalement en vigueur soit rétabli sous réserve des résultats d'une réévaluation de la situation qui sera menée à ce moment.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

### 2020.03.100 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CONSIDÉRANT QUE** les points de l'ordre du jour ont été traités à 19 h;

**II EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil lève la présente assemblée.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

  
Louise Labonté, mairesse

  
Ginette Bouffard, greffière